

L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTE - A CONSOMMER AVEC MODÉRATION.
JEU INTERDIT AUX MINEURS

RÈGLEMENT JEU JP CHENET du 1^{er} janvier au 15 avril 2017

ARTICLE 1 - PRÉAMBULE

Les Grands Chais de France SAS, ci-après la « Société Organisatrice », dont le siège social sis 1 rue de la Division Leclerc, à Petersbach 67290, France– immatriculée au RCS de Saverne sous le numéro 315 999 201 organise un jeu « JP CHENET » (ci-après « le Jeu»), ouvert à toute personne physique majeure (18 ans révolus à la date d'ouverture du Jeu) **ET** ayant l'âge minimum légal au regard de la législation relative à l'alcool dans son pays d'origine, résidant en France Métropolitaine (Corse incluse) (ci-après le(s) « Participant(s)»), à l'exception des membres du personnel des structures organisatrices du Jeu, et de toute personne ayant participé directement ou indirectement à son organisation ou à sa réalisation, ainsi que leur conjoint et les membres de leur famille, pour l'achat d'un produit JP CHENET parmi les références éligibles (ci-après le « Produit »), entre le 1^{er} janvier 2017 et le 15 avril 2017 à minuit.

Le Jeu offre aux Participants une chance de remporter un lot (ci-après le « Lot ») en participant au jeu concours. Le gagnant sera celui qui aura le plus de votes, sur sa photo sur notre site www.facebook.com/jpchenetwines conformément aux conditions du présent règlement.

Le jeu est accessible depuis la page web www.facebook.com/jpchenetwines. la participation au Jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement (ci-après « le Règlement »). Par suite, tous commentaires, questions ou réclamations concernant le Jeu devront être adressés à la Société Organisatrice.

JP CHENET est une marque déposée de GCF, tous droits réservés.

ARTICLE 2 – ÉLIGIBILITÉ

Pour participer au Jeu, il est impératif d'être majeur (18 ans révolus à la date d'ouverture du Jeu) ET d'avoir l'âge minimum légal au regard de la législation relative à l'alcool dans son pays d'origine, résidant en France Métropolitaine (Corse incluse) et de disposer d'un accès à Internet et d'une adresse électronique valide.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'effectuer toute vérification qu'elle estimerait utile, de demander tout justificatif pertinent (y compris copie de la pièce d'identité),

La participation est strictement nominative et un même Participant (même nom, même prénom, même adresse postale) ne peut en aucun cas jouer sous plusieurs pseudonymes ou pour le compte d'autres Participants.

La Société Organisatrice se réserve le droit de demander à tout Participant de justifier de son identité, de son âge et du respect de ces conditions (notamment en demandant la copie de sa pièce d'identité) et d'engager toute poursuite le cas échéant. Toute personne ne les remplissant pas ou refusant d'en justifier sera exclue du Jeu et en cas de gain, ne pourra pas bénéficier du Lot.

De même, toute fausse déclaration d'identité ou d'adresse, entraînera l'élimination immédiate du Participant et, le cas échéant, la restitution du Lot ou le remboursement de la valeur indicative du Lot qui lui aurait déjà été envoyé (cf. Art 4).

La participation au Jeu se fait exclusivement par voie électronique depuis la page Facebook de notre Produit www.facebook.com/jpchenetwines, en mettant en ligne des photos de vos plus belles recettes qui accompagnent JP Chenet. Tout autre mode de participation, notamment par téléphone, télécopie, courrier postal ou courrier électronique, ne sera pas pris en compte.

Les informations et coordonnées fournies par le Participant doivent être exactes, complètes et sincères, sous peine d'exclusion du Jeu et, le cas échéant, de perte de la qualité de gagnant. Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, automatisé ou non, de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs du Jeu ou la désignation des gagnants. S'il s'avérait qu'un Participant avait remporté le tirage au sort en contrevenant aux présent Règlement, par des moyens frauduleux, tels qu'une recherche automatisée, ou par des moyens autres que ceux résultant du processus décrit par la Société Organisatrice, son Lot ne lui serait pas attribué et resterait propriété de la Société Organisatrice, sans préjudice des éventuelles poursuites susceptibles d'être intentées à son encontre par la Société Organisatrice ou par des tiers.

ARTICLE 3 – JEU CONCOURS

- **Prenez une photo de vos plats réalisés pour accompagner nos vins JP Chenet**
- Envoyez cette photo par message privé sur le site www.facebook.com/jpchenetwines. Votre photo sera publiée dans l'album créé pour le jeu concours après vérification de son contenu
- **Un même Participant peut jouer plusieurs fois pendant la période du Jeu**
- **La photo qui aura le plus de mentions j'aime gagnera le lot**
- **Conformément à la loi Évin, aucune photo avec des personnes physiques et/ou en train de consommer ne sera acceptée. Nous nous réservons le droit de ne pas publier les photos qui ne seraient pas en conformité avec la loi mentionnée ci-dessus.**

Le Participant au Jeu doit :

- Acheter au moins un (1) Produit de la gamme JP Chenet éligible (*) (ci-après le « Produit ») entre le 1^{er} janvier 2017 et le 15 avril 2017 à minuit, heure Française (date d'achat sur le ticket de caisse faisant foi).
- Se connecter sur le site www.facebook.com/jpchenetwines avant le 15 Avril 2017 à minuit, (date et heure de connexion faisant foi),
- Envoyer votre photo sur le site
- La marque JP Chenet se réserve le droit de retirer toute photo qui lui paraît inappropriée

(*) Produits éligibles : JP Chenet 20cl, 75cl, 3L ou 5L

Les 10 Participants dont la photo aura le plus de mentions « j'aime » sur le site www.facebook.com/jpchenetwines recevront un message, leur indiquant qu'ils sont les gagnants du concours, et les invitant à confirmer leur adresse postale, sous un délai de quinze (15) jours calendaires à compter de l'envoi de l'email de confirmation de gain.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable en cas d'erreur de saisie du Participant dans son retour de courriel.

Dans l'hypothèse où le(s) gagnant(s) n'aurai(en)t pas répondu audit courriel de confirmation dans le délai précité de 15 jours calendaires suivant la date d'envoi, la Société Organisatrice annulera les résultats et procédera à une seconde analyse pour désigner de(s) nouveau(x) gagnant(s). Le gagnant ne s'étant pas manifesté perd son droit au Lot, et ne pourra prétendre à aucune réclamation. Un Lot non réclamé dans les délais demeurera la propriété de la Société Organisatrice qui en disposera librement.

ARTICLE 4 – PRIX

Les Lots mis en jeu sont 10 carnets de Bons d'achat multi-enseignes, d'un montant de cinq cents (150) euros TTC. Les bons d'achats multi enseignes sont valables auprès des partenaires affiliés, et jusqu'au 31.03.2018. Pour connaître les conditions d'utilisation de ces bons et les enseignes nationales et magasins indépendants partenaires de CADHOC, rendez-vous sur www.cheque-cadhoc.com.

Le Lot sera envoyé par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse postale du Participant, demandée par message privé suite au résultat du concours, sous un délai indicatif de 2 à 3 semaines à compter de la confirmation par le Participant tiré au sort de son adresse postale.

Le Lot attribué au Participant tiré au sort ne peut faire l'objet d'aucun échange ni d'aucune contrepartie - même partielle - en numéraire ou sous toute autre forme. En revanche, la Société Organisatrice se réserve la possibilité de remplacer tout Lot mis en jeu par un lot similaire et de même valeur faciale si les circonstances l'exigent, sans qu'aucune réclamation ne puisse être formulée à son égard.

ARTICLE 5 – RÈGLEMENTATION

Le Règlement est disponible sur le site internet www.jpchenet.com

Il pourra être adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fera la demande par la poste à **Grands Chais de France, GRANDS CHAIS DE France, Service Marketing, Jeu JP Chenet - Route de Balizac 33.720 LANDIRAS.**

Il ne sera répondu à aucune demande orale concernant le Jeu. Toute réclamation devra être adressée par écrit à la Société Organisatrice à l'adresse ci-dessus mentionnée avant le 15 Avril 2017. Passé ce délai, aucune réclamation ne sera traitée. Aucun frais de participation au Jeu ne sera remboursé.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'annuler, modifier, réduire ou prolonger le Jeu si les circonstances l'exigent, de remplacer un Lot qui serait devenu indisponible par un autre lot de valeur équivalente ou supérieure sans que sa responsabilité ne soit engagée et sans que les Participants ne puissent prétendre à un quelconque dédommagement.

Les éventuelles modifications du règlement seront communiquées par tout moyen approprié et feront l'objet d'un avenant

D'une façon générale, la responsabilité de la Société Organisatrice ne saurait être encourue en cas de force majeure ou cas fortuit indépendant de sa volonté. La Société Organisatrice rappelle aux Participants les caractéristiques et les limites du réseau Internet et décline toute responsabilité quant aux conséquences de la connexion des Participants à ce réseau. En outre, sa responsabilité ne pourra en aucun cas être retenue en cas de problèmes d'acheminement ou de perte de courrier postal ou électronique. Plus particulièrement, La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable de tout dommage, matériel ou immatériel causé aux Participants, à leurs équipements informatiques ou aux données qui y sont stockées. Il appartient aux Participants de prendre les mesures appropriées de façon à protéger leurs propres données et/ou logiciels stockés sur leur équipement informatique contre toute atteinte.

La participation au Jeu se fait sous l'entière responsabilité du Participant. La Société Organisatrice se réserve d'exclure un Participant en cas de manquement au Règlement, en cas d'utilisation abusive ou frauduleuse des avantages qu'il procure ou de toute falsification ou tentative de falsification des informations communiquées à la Société Organisatrice et ce, sans que le Participant ne puisse demander une quelconque indemnité ou compensation.

Le jeu étant accessible sur la plate-forme Facebook, www.facebook.com, en aucun cas Facebook ne sera tenu responsable en cas de litige lié au Jeu. Facebook n'est ni organisateur ni parrain de l'opération. Les données personnelles collectées lors du Jeu sont destinées à la société organisatrice.

ARTICLE 6 – INFORMATIONS PERSONNELLES

Les informations personnelles sont recueillies par Les Grands Chais de France SAS, ci-après la « Société Organisatrice », dont le siège social sis 1 rue de la Division Leclerc, à Petersbach 67290, France– immatriculée au RCS de Saverne sous le numéro 315 999 201

Pour la ou les finalité(s) suivante(s) :

Permettre d'identifier les gagnants à l'aide de leur nom et adresse afin de pouvoir leur faire parvenir leur prix. Ces données ne seront conservées que jusqu'à la fin du jeu à savoir l'envoi définitif de tous les lots aux gagnants.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Vous pouvez accéder aux informations vous concernant en vous adressant à : Grands Chais de France, GRANDS CHAIS DE FRANCE, Service Marketing, Jeu JP CHENET - Route de Balizac 33 720 LANDIRAS.

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Pour en savoir plus, consultez vos droits sur le site de la CNIL.

Les gagnants autorisent expressément la Société Organisatrice à utiliser à titre publicitaire ou de relations publiques leurs noms et prénoms, qui pourront être publiés pour un temps limité sur le site internet du Produit, www.facebook.com/jpchenetwines, et sans que cela ne leur confère un droit à rémunération ou un avantage quelconque autre que l'attribution de leur Lot.

ARTICLE 7 – LOI APPLICABLE

Le présent Règlement est soumis au droit français, et tout litige relatif à son application relève de la compétence des Juridictions de Saverne.